

servations. J'ai confiance, cependant, que son collègue ne sera pas aussi bref que je l'ai été, car ma première question en particulier va à l'origine même de tout le sujet. La population canadienne a confiance en lui et le respecte, et je ne voudrais rien dire qui ajoute à son fardeau. Cependant, n'est-il pas de notre simple devoir d'affirmer qu'il ne faut plus nous contenter d'espérer que tout ira pour le mieux? En période de guerre, bien entendu, nous n'avions pas le choix. Il ne s'agissait pas de réaliser des économies, mais bien plutôt de trouver les moyens de dépenser le plus rapidement possible, puisque nos dépenses nous assuraient de plus amples provisions de munitions. Loin de blâmer le ministre, tous l'ont félicité d'avoir agi de la sorte. Toutefois, la situation a changé. Je reconnais ses difficultés et il m'arrive de me demander s'il est vraiment possible, après qu'on a dépensé des dizaines et des centaines de millions de dollars sans y regarder à deux fois, de s'astreindre à la tâche présente qui consiste, si j'y entends quelque chose, à dresser des programmes et à s'y conformer.

L'hon. M. ILSLEY: Les questions sont tout à fait motivées. Malheureusement, pour y répondre de façon à peu près complète, il faudrait y consacrer beaucoup de temps et bien que je sois disposé à prendre le temps voulu, je ne crois pas que le comité le désire.

Preions la première question: quels sont nos projets relativement à nos prochains budgets? La réponse ne saurait être bien satisfaisante, car, à l'heure actuelle, nous vivons dans une atmosphère de grave incertitude, à cause des négociations inachevées avec les provinces. Nous avons présenté des propositions en vertu desquelles le gouvernement fédéral se chargerait d'un fardeau beaucoup plus lourd en matière de services sociaux et s'engagerait à verser des subventions fortement accrues aux provinces, mais nous ignorons absolument si elles seront acceptées. Les provinces ont indiqué bien clairement qu'elles s'attendent de notre part, à des dépenses et à des subventions bien plus importantes que celles que nous avons projetées. Il m'est donc impossible de donner une idée à peu près juste de nos frais fixes pour les quelques prochaines années. Je puis toutefois signaler qu'au cours des quelques derniers douze mois, un comité interministériel s'est occupé des relations fédérales-provinciales et des sommes que le gouvernement central devra verser aux provinces, ainsi que des responsabilités mutuelles. Des avant-projets de budget,—je crois pouvoir leur donner ce nom, bien qu'ils ne soient pas détaillés,—ont été préparés pour les deux, trois ou quatre prochaines an-

nées, en se fondant sur diverses suppositions relatives au revenu national. On présume tout à tour que le chiffre total de la production sera de 12, 10 ou 8 milliards de dollars. Il se peut que d'autres méthodes existent, mais le principe général qui s'appliquera aux budgets des quelques prochaines années sera le suivant: en période de revenu national restreint,—et je n'admets pas par là qu'il doive y avoir des années où notre revenu sera faible. Mais il est évident qu'il ne peut se maintenir à un niveau élevé toujours uniforme. Je pourrais décrire les années auxquelles je songe par les adjectifs, moyenne, bonne et excellente; or, lorsque le revenu national sera élevé, c'est bien notre intention, non seulement d'équilibrer le budget, mais même d'accumuler des surplus. A d'autres moments, nous pourrons faire mieux que d'équilibrer et nous pourrons même avoir des déficits. J'ai déjà indiqué que le Gouvernement ne se proposait pas de boucler son budget tous les ans, comme l'ambitionnaient tous mes prédécesseurs au ministère des Finances, mais de l'équilibrer pour une période de plusieurs années et de s'assurer que toute crise ne puisse résulter uniquement d'une situation qui existe à l'extérieur de nos frontières, sauf lorsque la température s'en mêlera. L'état de crise peut avoir diverses causes, et il y aura des années où les déficits seront inévitables. Je ne saurais, pour l'instant, décrire à la Chambre un plan de cinq ans. Je veux parler d'un budget applicable à une période de cinq ans. Les négociations entamées avec les provinces n'étant pas terminées, nous ne saurions prévoir, à deux ou trois cents millions près, ce que nos dépenses seront par suite des engagements que nous aurons pris à l'égard des provinces. C'est un point à régler.

Cette question n'est pas nouvelle. J'ai été nommé président de ce qu'on a appelé une sous-conférence de la Conférence fédérale-provinciale, lorsqu'elle s'est réunie, au mois d'août et les représentants de l'une de nos provinces l'a soulevée en cette circonstance. "Vous pouvez fort bien nous demander d'accepter ces propositions, mais quels sont vos projets, nous ont-ils demandé? Pouvez-vous nous dire ce que sera votre budget, nous donner un état anticipé des recettes et déboursés, disons, pour l'année financière 1948-1949 ou 1949-1950?" J'ai répondu que je pourrais le faire en supposant que nos propositions seraient acceptées, mais je n'oserais le faire sans en retrancher une bonne partie des renseignements qui dévoileraient nos projets d'ordre fiscal, de taxes sur les sociétés, d'impôt sur le revenu des particuliers, et le reste, qu'il nous est absolument impossible de publier maintenant. Je ne puis d'ailleurs

[M. Macdonnell (Muskoka-Ontario).]